

18 mai 2020

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 984 900 francs destiné à la création de quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés et à la rénovation de neuf espaces de liberté pour chiens clôturés existants, ainsi que le développement de la communication pour l'ensemble des espaces de liberté pour chiens situés sur le territoire communal.**

**Rapport de M. Régis de Battista.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 15 mai 2019. Elle a été traitée sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin les 13 juin et 31 octobre 2019. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie chaleureusement.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 984 900 francs destiné à la création de quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés et à la rénovation de neuf espaces de liberté pour chiens clôturés existants, ainsi que le développement de la communication pour l'ensemble des espaces de liberté pour chiens situés sur le territoire communal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 984 900 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

### **Séance du 13 juin 2019**

*Audition de M. Jean-Théodore Bieri, adjoint de direction au Service des espaces verts (SEVE), et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)*

M. Bieri rappelle que le but de cette demande de crédit est de réaliser quatre nouveaux espaces de liberté pour les chiens, de rénover neuf espaces existants ainsi que de mettre en place une nouvelle communication visuelle au sein de ces espaces. La population canine en ville ne semble pas avoir augmenté ces dernières années, mais le SEVE a constaté une augmentation de la demande de la part des propriétaires de chiens. Face à cette demande, le Service de l'espace public (SEP), le SEVE, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et la Voirie ont mis en place un groupe de travail, qui a également invité des usagers.

Une loi cantonale ainsi qu'un règlement d'application existent sur les chiens. Un règlement communal reprend ces mêmes prescriptions, à savoir que les chiens sont interdits sur les pelouses, dans les massifs et dans les préaux. La situation actuelle se base sur le constat suivant, il existe un déséquilibre entre la rive droite et la rive gauche. 14 000 m<sup>2</sup> sont disponibles sur la rive gauche, tandis que 9000 m<sup>2</sup> sont disponibles sur la rive droite, pour le même nombre d'espaces fermés. En ce qui concerne les espaces ouverts, la rive gauche est également plus avantagée, avec 283 000 m<sup>2</sup>. Tous les espaces ne bénéficient pas des mêmes installations, notamment des barrières. D'autre part, les propriétaires de chiens ne savent pas toujours où ils peuvent promener les animaux et où cela n'est pas possible. Un certain nombre d'équipements sont également en mauvais état, notamment certaines barrières et certaines portes. Sur la base de ce constat, le DEUS a formulé certaines propositions, en sachant qu'une surface minimale ne peut pas être garantie. Le département propose de réaliser et de rénover selon un standard d'équipements. Une hauteur standard de grillage a été définie, soit 1,2 m pour un espace vert et 1,5 m pour une bordure de route. Des portails se fermant automatiquement ainsi qu'un renforcement intérieur de la clôture pour éviter la creuse et la fuite des chiens seront installés. L'espace standard présentera aussi de l'éclairage, des caninettes, des poubelles aux entrées et un accès aux fontaines, si existantes, un portail automatique et une signalisation précise. L'analyse se base également sur le recensement des chiens disponible, et il a été constaté qu'un plus grand nombre de chiens sont présents sur la rive droite.

Un nouvel espace est proposé au parc Geisendorf, au parc des Cropettes, à la rue Soubeyran ainsi qu'au parc de Saint-Jean, afin de réduire l'écart entre la rive droite et la rive gauche. L'espace dans le parc de Saint-Jean sera situé dans le bas du parc, en contrebas du pont, afin de ne pas priver le public de la pelouse principale.

A la rue Soubeyran, un espace clos de 240 m<sup>2</sup> sera installé. Une rénovation complète est prévue pour certains espaces, notamment au parc Liotard ou au parc Bertrand, tandis qu'elle sera partielle pour d'autres, comme au parc des Falaises ou au parc Théodore-Weber. En ce qui concerne la communication, l'idée est d'utiliser le mobilier de la Ville de Genève, avec une modification de la signalétique. La signalétique concernant les espaces interdits aux chiens sera également renforcée. Une application concernant les parcs de la Ville existe actuellement, et permet de localiser les différents espaces ouverts aux chiens.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, les chiffres sont mentionnés dans la demande de crédit, qui évalue la création de quatre nouveaux espaces à 224 500 francs et la rénovation des neuf espaces existants pour 415 500 francs. Le planning prévu, dès autorisation, serait donc de déposer des autorisations de construire et de lancer des appels d'offres. Les parcs devraient être ouverts d'ici au printemps 2021 si tout se déroule comme prévu.

### *Questions et réponses*

Un commissaire revient sur une interpellation des habitant-e-s des Pâquis. Il demande si les investissements avaient été suffisants pour les rénovations effectuées au parc de Châteaubriand. Ce même commissaire souhaite aussi savoir si cette demande de crédit inclut de l'éclairage. Il demande également s'il ne faut pas aussi communiquer auprès de la police municipale, qui octroie des médailles aux propriétaires de chiens.

M. Bieri répond à la première question en notant que le parc de Châteaubriand sera mis à jour, pour correspondre aux standards proposés par le département. La clôture en bord de route n'est plus à la bonne hauteur, et les éléments de communication seront remis à jour. Un éclairage sera prévu dans les endroits qui s'y prêtent. Aucun montant n'a été prévu pour communiquer auprès de la police municipale, seule la communication à l'entrée des parcs est concernée.

Un autre commissaire revient sur l'ouverture nocturne des parcs à chiens, et rappelle que les parcs à chiens sont situés dans des zones résidentielles. Le risque de plainte serait fort si l'on ouvre ces parcs la nuit. Il souhaite savoir s'il serait possible d'indiquer des horaires d'ouverture sur ces parcs. Par la même occasion, il souhaite également éviter que des chiens non issus du quartier ne soient lâchés dans le parc sans surveillance. Il y a donc un besoin de pédagogie qui est appuyé par la police municipale. Un nettoyage plus fréquent serait également souhaitable, la discipline des propriétaires étant à géométrie variable en termes de propreté, ce qui peut poser un problème durant la chaleur de l'été.

Le même commissaire trouve qu'il faut renforcer les contrôles, notamment sur le bruit, afin que tout le monde puisse vivre en bonne intelligence.

Le président note effectivement qu’il existe un problème de réglementation, qui n’est pas toujours plus clair. Il propose que la réglementation ne soit pas uniquement traduite en anglais, mais aussi en espagnol ou en italien, par exemple.

M. Bieri note que, en ce qui concerne l’utilisation d’autres langues, le choix de pictogrammes semble plus universel, car compréhensibles par le plus grand nombre.

Un commissaire se demande s’il ne faudrait pas également sensibiliser la population à l’impact écologique des chiens, par exemple leur bilan carbone.

M. Scherly note que les parcs à chiens ne seraient pas nécessairement les endroits les plus à même pour communiquer sur les questions relatives à l’impact environnemental des chiens. Cela pourrait se faire dans d’autres espaces.

Un autre commissaire, pour faire suite aux questions de son collègue, souhaite savoir s’il y a eu des plaintes concernant les choix des espaces dédiés aux parcs à chiens. Il souhaite également savoir comment sont choisis les espaces.

M. Bieri note que les espaces disponibles sont évalués et sont en général le plus loin possible des zones résidentielles. Ces espaces sont en général peu fréquentés par le public, tout en restant agréables, et se prêtent donc à la présence de chiens en liberté.

Le même commissaire souhaite savoir si le DEUS a pensé à une alternative aux sacs en plastique pour ramasser les déchets canins.

M. Bieri lui répond que la question n’a pas encore été envisagée.

M. Scherly ajoute qu’il n’existe pas encore vraiment d’alternatives dans ce domaine.

Un commissaire note que la proposition déposée par M. Barazzone est évaluée à près d’un million de francs et souhaite savoir pourquoi le magistrat n’est pas présent ce soir pour défendre cette proposition, le montant étant anormalement élevé au vu du sujet traité. Le commissaire souhaite savoir aussi s’il ne serait pas possible de baisser le montant de cette proposition. Il se souvient avoir traité, en commission des pétitions, une pétition demandant plus de parcs à chiens à la Jonction. M. Barazzone avait alors répondu de façon textuelle que la Ville manquait d’espaces, autant rive gauche que rive droite.

Une commissaire rappelle que le magistrat avait annoncé qu’il y aurait des propositions pour d’autres quartiers de la Ville.

M. Scherly rappelle que les travaux envisagés sont relativement lourds, notamment le changement des grillages ou encore la mise à jour des panneaux d’information.

Un commissaire note que les travaux de rénovation englobent une bonne partie de l'enveloppe accordée pour cette proposition, et souhaite savoir si un entretien de ces espaces est inscrit dans les dépenses budgétaires.

M. Scherly répond qu'aucune proposition n'est actuellement en cours sur les parcs à chiens. L'entretien s'est fait de façon ponctuelle ces dernières années. L'idée est ici de pouvoir assurer une qualité standard pour tous les parcs à chiens de la Ville.

Un commissaire trouve que le budget estimé dans cette proposition est cohérent par rapport aux travaux compris dans cette demande de crédit.

Un autre commissaire souhaite savoir si le DEUS analyse les plaintes reçues par les usagers et usagères, et si cette proposition les a prises en compte.

Un commissaire souhaite également savoir si des postes seront à créer pour assurer la gestion supplémentaire de ces parcs.

M. Bieri répond tout d'abord que cette proposition concerne avant tout des réparations, et que cela ne créera pas de postes particuliers. Les plaintes sont difficiles à évaluer, mais un certain nombre d'elles ont débouché sur les groupes de travail mis en place par le DEUS. Les principales demandes sont un accès à l'eau, de la lumière, un espace clos, des chemins praticables et des barrières rehaussées.

Un commissaire note que ces nouveaux parcs vont générer une gêne sur des cheminements piétons et vélos, s'il se réfère à la proposition.

M. Bieri note qu'au parc Geisendorf, l'espace n'empiète pas sur les chemins utilisés, et des chemises seront créées pour les propriétaires de chiens. Au niveau du parc des Cropettes, cela ne sera pas non plus le cas.

Un autre commissaire souhaite savoir comment les coûts d'exploitation supplémentaires ont été estimés à 100 000 francs.

M. Bieri précise qu'ils ont été estimés à partir des coûts de réparation sur les clôtures existantes.

Le même commissaire comprend plutôt ces frais comme des frais de personnels.

M. Scherly lui répond qu'il s'agit de travaux additionnels.

Un commissaire trouve également que les 30 000 francs de graphisme sont élevés par rapport à la prestation proposée.

M. Scherly rappelle que des panneaux seront mis dans les parcs à chiens, mais également dans les espaces ouverts, et que chaque panneau sera adapté à un

site. Il rappelle qu'il s'agit là d'une estimation, et que le prix ne correspondra pas nécessairement.

Un commissaire trouve que la proposition n'est pas assez détaillée et qu'il est difficile de comprendre tous les détails des différentes catégories de dépenses annoncées.

M. Scherly note que des précisions peuvent être envoyées par courriel à la commission.

Une commissaire note qu'un parc à chiens a été supprimé au parc Beaulieu et aimerait savoir pourquoi.

M. Bieri n'a pas l'historique de ce dossier et indique qu'il se renseignera pour répondre à cette question plus tard par courriel.

Un commissaire remarque que presque tous les travaux sont les mêmes dans les nouveaux parcs à chiens. Un appel d'offres va donc être lancé, et ce dernier souhaite savoir si cela ne pourrait pas être réalisé en interne.

M. Bieri note que la Ville en est capable, mais que cela dépend de la quantité de travail à investir dans ces travaux. Si la quantité de travail à absorber venait à être trop lourde, cela pourrait compliquer la réalisation en interne, le SEVE n'étant pas dimensionné pour réaliser de tels travaux. Il rappelle que c'est à l'échelon politique de faire des recherches pour estimer si la réalisation interne est possible ou non.

Un commissaire souhaite savoir s'il serait possible d'aller plus loin dans la réglementation du comportement des propriétaires de chiens, notamment en remettant en place des cours de prévention.

M. Scherly répond que cette proposition ne prévoit rien de tel, mais qu'il peut s'agir d'une piste à étudier.

Un commissaire demande si une étude ou une enquête a été menée sur l'utilisation de ces endroits par les usagers et usagères, les comportements observés, etc.

Un commissaire note que les propositions présentées ce soir résultent d'une consultation auprès des propriétaires de chiens.

Le même commissaire souhaite savoir si, en règle générale, les usagers et usagères des parcs à chiens posent problème.

M. Bieri répond qu'en règle générale, les comportements restent civiques, mais qu'un rappel des règles est nécessaire.

**Séance du 31 octobre 2019**

Un commissaire propose un amendement sur cet objet, en demandant à ce que l'impact écologique des chiens, par tranche de cinq kilos, soit pris en compte dans la nouvelle communication affichée dans les parcs à chiens.

La commission passe au vote sur cette proposition d'amendement, qui est refusée par 9 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PLR, 1 MCG) contre 1 oui (PDC) et 6 abstentions (1 PDC, 2 MCG, 1 UDC, 2 PLR).

La commission passe au vote de la proposition PR-1359, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.